

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للممارة المغربية
جنيف

22^{ème} Session du Groupe de travail sur l'Examen périodique Universel

Intervention de la délégation du Royaume du Maroc

Jamaïque

Genève 13 mai 2015

Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord féliciter la délégation de la Jamaïque, pour son engagement constructif dans le processus de l'examen périodique universel mis en avant par sa présentation exhaustive de son rapport national et les recommandations consignées par le Groupe de travail.

Dans ce cadre, le Maroc salue l'acceptation par la Jamaïque de la recommandation 98.3 formulée lors du premier Examen périodique universel (EPU) l'invitant à continuer à harmoniser sa législation nationale avec ses obligations internationales en matière de droits de l'homme.

Le Maroc se félicite de la coopération entre Le Haut-commissariat aux droits de l'homme qui fournit son assistance technique et son aide au renforcement des capacités de ce pays, pour l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations adressées dans le cadre de l'EPU et des mécanismes internationaux des droits de l'homme.

Le Maroc félicite la Jamaïque pour l'adhésion à la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Le Maroc se réjouit de l'adoption de mesures législatives visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes, notamment :

- L'adoption de la Charte des libertés et des droits fondamentaux (loi de 2011, portant modification de la Constitution) qui garantit le droit à la non-discrimination,
- L'adoption de la loi pour la prévention de la pédopornographie (2010) qui vise à promouvoir l'égalité des sexes et à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.
- la loi relative à l'emploi qui assure l'égalité de rémunération entre hommes et femmes,
- Ainsi que la loi de 2011, relative aux infractions sexuelles ;

Au niveau des politiques publiques :

Le Maroc prend note de la mise en œuvre de la politique nationale pour l'égalité des sexes approuvée en 2011 et qui a favorisé la prise en compte de la problématique hommes-femmes, ainsi que la désignation des coordonnateurs sur les questions concernant cette problématique dans les principaux ministères.

Enfin, le Maroc accueille, avec satisfaction les mesures prises pour lutter contre le VIH/sida, vu que le VIH était toujours l'une des principales causes de décès chez les adultes.

Dans ce cadre Mon-pays recommande à la Jamaïque de :

1. Renforcer la mise en œuvre efficace du programme national de lutte contre le VIH et les maladies sexuellement transmissibles et de veiller à ce que la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH/sida soit interdite par les autorités.

Je vous remercie